

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 15 juin 2006

M^e Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3603-2006.

Option d'électricité interruptible du tarif L et utilisation de groupes électrogènes de secours par Hydro-Québec Distribution

Réponse de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* aux commentaires d'Hydro-Québec.

Chère Consœur

Il nous fait plaisir, au nom de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, de répondre ci-après aux commentaires du 13 juin 2006 d'Hydro-Québec au sujet des demandes d'intervention.

En premier lieu, nous désirons indiquer à la Régie que nous sommes entièrement d'accord avec Hydro-Québec lorsque celle-ci affirme, au début de la page 2 de sa lettre du 13 juin 2006, que :

le présent dossier ne consiste pas à faire un débat ou une réflexion générale sur la gestion de la demande par Hydro-Québec

Nous ignorons si l'un ou l'autre des intervenants auraient eu une telle intention, Ce n'est certainement pas le cas de SÉ-AQLPA. Nous ne sommes pas ici pour philosopher. Nous sommes ici pour parler volumes, tarifs et conditions d'ouverture des 2 options faisant l'objet du présent dossier.

Ce sont les tarifs et conditions de ces 2 options (si elles sont acceptées) qui détermineront les volumes respectifs d'interruption ou, selon cas, d'approvisionnement que celles-ci fourniront au Distributeur pour combler les deux besoins qu'il identifie, soit la gestion de l'aléa climatique et la gestion partielle de la pointe.

En ce qui concerne les volumes, les positions environnementales de SÉ-AQLPA sont connues : nous souhaitons, dans la mesure où cela est réaliste et optimal, que le recours à l'interruptible soit utilisé de préférence à d'autres options plus polluantes disponibles à Hydro-Québec pour couvrir les 2 besoins visés.

Ce sont les tarifs et conditions de ces 2 options qui détermineront cela.

C'est donc de tarifs et conditions que SÉ-AQLPA désirent traiter, pour atteindre leur objectif environnemental susdit.

Nous sommes donc extrêmement déçus qu'Hydro-Québec conteste la capacité des groupes environnementaux (SÉ-AQLPA, tout comme GRAME aussi d'ailleurs) de "*se prononcer sur les questions tarifaires*".

Si nous ne parlons pas de tarifs et conditions, de quoi parlerons-nous donc ? De philosophie ? Nous ne sommes pas là pour cela.

Nous remarquons aussi que le Distributeur semble appuyer le fait que 2 autres groupes environnementaux souhaitent "*analyser les impacts environnementaux de l'option d'utilisation des groupes électrogènes*", mais ne semble pas appuyer SÉ-AQLPA qui souhaitent plutôt examiner cette option sous l'angle de ses volumes (incluant la fiabilité), de ses tarifs et de ses conditions d'accessibilité. En effet, devant le présent forum, nous ne souhaitons pas "*analyser les impacts environnementaux*" de cette option mais plutôt déterminer quel positionnement il est éventuellement souhaitable de lui offrir (compte tenu de son caractère plus polluant déjà connu et compte tenu de son niveau de fiabilité), par rapport aux autres outils disponibles au Distributeur pour gérer l'aléa climatique et la pointe. Là encore, ce seront les tarifs et conditions de l'option qui détermineront ce positionnement. Tout sera question de mesure.

Quant au budget présenté, nous soumettons respectueusement que celui-ci est réaliste afin de fournir un travail de qualité, lequel sera ciblé sur les questions que nous venons de mentionner. Le budget est conforme aux barèmes. Aucun budget supplémentaire dit "*de participation*" n'est requis. Par ailleurs, nous soumettons respectueusement que ce n'est pas au stade préliminaire qu'il y a lieu de se prononcer sur les frais des participants mais plutôt à l'issue du dossier, selon la règle de l'utilité.

* * *

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons donc la Régie à accueillir la demande d'intervention de SÉ-AQLPA au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, reading "Dominique Neuman". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke underneath.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*,

c.c. La demanderesse.